



Éditorial de Danièle Vigier

RÉVEILLONS NOUS !

Ce journal est diffusé dans une période d'intenses mobilisations et d'activités. En effet le gouvernement Macron enchaîne les attaques tous azimuts, il nous faut de la force pour résister à cette baisse sociale, et se rassembler.

Les salariés sont bafoués dans tous les services publics, cela touche toute la population car cela entraîne des difficultés dans les hôpitaux, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les établissements scolaires et les services territoriaux. Ils représentent, comme dans les entreprises privées, la variable d'ajustement pour faire face aux questions financières, cela ne peut pas durer !

Nous demandons des embauches, des

titularisations, l'arrêt de la précarité notamment sur les contrats courts dans tous les services, pour les agents de la fonction publique ! Sans oublier l'égalité salariale Hommes-femmes à conquérir.

Les retraités sont touchés avec l'augmentation de la CSG, nos jeunes sont frappés par les réformes du baccalauréat, des universités qui limitent leurs espoirs de faire des études surtout dans nos territoires. Les transports sont menacés de privatisations, de dégradations de la sécurité pour les voyageurs, donc soutenons les cheminots « la bataille du rail » c'est aussi pour nous qu'ils la mènent !

La journée du 22 mars prochain est l'occasion de montrer notre force, pour préserver ces services publics si utiles à une vie plus égalitaire. **Réveillons-nous !**

En décembre prochain lors des élections

professionnelles dans les services publics faisons en sorte que la CGT continue non seulement d'être la première organisation syndicale mais qu'elle gagne des voix pour mieux défendre les salariés.

« tous ensemble, tous ensemble » mot d'ordre à l'ordre du jour.



Danièle Vigier
CGT Plaine Commune et
membre du Bureau Exécutif
de l'Union Locale CGT de
Saint-Denis / Ile Saint-Denis





Sommaire

➤ **Page 3 : Dossier social**

- Le 8 Mars : journée internationale des droits des femmes.
- Décret relatif au comité de résidents, de nouveaux organes de représentation des résidents.

➤ **Page 4 à 6 : Dossier sur la fonction publique**

- Macron et son gouvernement veulent révolutionner la société pour notre bien à touTEs !
- Une élection primordiale en 2018 ! Dans la Fonction Publique...
- La bataille du rail ne fait que commencer !
- Jeudi 22 Mars, on y va tous !

➤ **Page 7 : Vie des sections syndicales et syndicats**

- Le boycott de la CGT Plaine Commune.

➤ **Page 8 : Dates à retenir dans vos agendas**

Numéro 14 - Mars 2018

Flash Infos

**Le bal de l'Union Locale CGT aura lieu
le samedi 17 novembre 2018
à partir de 19h00
Salle de la légion d'honneur**



Le 8 Mars : journée internationale des droits des femmes

GAGNONS LÉGALITÉ

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aînées.

La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement, le harcèlement au travail ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités pré définis montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail 80% des femmes disent en être victimes. La moitié des salarié-e-s sont des femmes, elles subissent des différences de rémunérations qui peuvent souvent aller jusqu'à 27%. Elles sont touchées par la précarité et le temps partiel, le chômage plus que les hommes. Discriminations à l'embauche, leurs carrières sont plus souvent plafonnées, bloquées...ce qui ce traduit par des retraites inférieures de 42%.

De la formation à la vie professionnelle ou en société, les stéréotypes renforcent les inégalités. La CGT lance le premier site d'action pour l'égalité professionnelle. C'est bien simple, en terme d'égalité professionnelle 60% des entreprises ne respectent pas la loi et seules 0,2% ont été sanctionnées. Face à ce constat alarmant, la CGT a créé www.egalite-professionnelle.cgt.fr



Le site permet notamment de vérifier si votre entreprise est dans l'égalité et d'agir concrètement, il met à disposition des lettres types pour exiger l'ouverture de négociation sur l'Égalité au travail et demander la

mise en oeuvre de sanctions par l'inspection du travail. A travers ce site il y a 5 vidéos réalisées grâce à l'apport d'universitaires spécialisés de l'égalité femmes /Hommes et les violences au travail.

La CGT propose de nouveaux droits pour exercer sa parentalité, sanctionner les entreprises qui discriminent, lutter contre le sexisme et les stéréotypes, prendre en charge la petite enfance, réduire le temps de travail, réduire l'âge de la retraite, organiser le travail autrement et un salaire égal pour un travail de valeur égale.



Corinne Lachelarde
Membre du Bureau Exécutif de l'Union Locale CGT de Saint-Denis/Île Saint-Denis

Décret relatif au comité de résidents De nouveaux organes de représentation des résidents

L'article 49 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) vise à instituer une instance de parole pour les seuls résidents en créant un comité de résidents au sein des logements-foyers. Le décret, paru au journal officiel le 16 mars 2016, fixe les modalités de fonctionnement et de désignation des membres du comité de résidents. Le texte, entré en vigueur depuis le 17 mars, relève le seuil à partir duquel des représentants de résidents doivent être élus au sein des établissements. Dans les établissements de moins de 30 résidents, les modalités de concertation sont fixées par le règlement intérieur.

Les principales obligations fixées par le décret sont :

- Les membres du comité de résidents sont les représentants du conseil de concertation.

- Les membres du comité de résidents sont élus et leur nombre est fixé par le règlement intérieur (au minimum trois et

au maximum six représentants). Le règlement intérieur peut prévoir l'élection de membres suppléants.

- Les électeurs et les candidats à l'élection des représentants des résidents au comité de résidents sont titulaires d'un contrat de résidence en cours de validité.

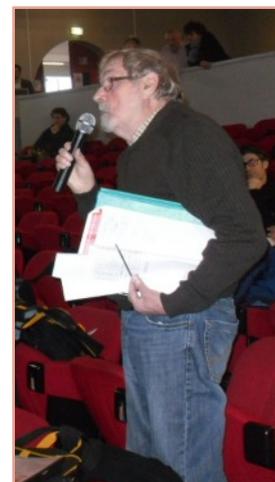
- Les modalités d'élections prévoient un scrutin uninominal, un vote à bulletin secret et le principe selon lequel chaque électeur dispose d'une voix.

- En cas de constat de carence, une nouvelle élection doit être organisée dans un délai de six mois.

- Dans les établissements comptant moins de trente résidents, si le règlement intérieur prévoit un comité de résidents, ce dernier est constitué de l'ensemble des résidents titulaires d'un contrat.



Ces textes officiels retransmis le 9 décembre 2017 par l'union locale CGT de Saint-Denis aux délégués de la coordination des foyers de Plaine commune et aux élus des municipalités concernées par Christelle Leclerc Secrétaire. Générale de l'Union Locale.



Jean Bellanger
Membre du Bureau Exécutif de l'Union Locale CGT de Saint-Denis/Île Saint-Denis

Macron et son gouvernement veulent révolutionner la société pour notre bien à touTEs !

Dans l'éducation, de la maternelle à l'université, c'est sans surprise la même politique du gouvernement qu'à l'hôpital, dans les collectivités territoriales ou dans les transports publics : supprimer des postes pour faire des économies, en expliquant aux salariéEs que nous ne travaillons pas assez efficacement, pas assez longtemps. Et en plus que si nous résistons c'est que nous sommes des réactionnaires alors que Macron et son gouvernement veulent révolutionner la société pour notre bien à touTEs ! En ce moment se prépare la rentrée de septembre 2018, nous pouvons commencer de prendre la mesure des dégâts de cette première rentrée Macron.

Dans le primaire, c'est le passage à la moulinette des ouvertures-fermetures de classes avec un seul principe : il faut dégager des « moyens » (comprendre des enseignantEs) pour mettre en œuvre la grande mesure de Macron des CP et CE1 à 12 élèves dans les écoles en Éducation Prioritaires. En Seine Saint-Denis, cela veut dire un très grand nombre d'écoles. Sur les 466 postes supplémentaires pour cette rentrée (beaucoup d'enfants à scolariser en plus), 406 seront affectés à cet objectif. Pour « créer » ces 466 postes dans le 93, alors qu'il n'y a pas de création de postes globales, pas de mystère, le ministère ferme des classes en zones rurales ou dans des zones urbaines où il y a moins d'enfants. Ce qui est une catastrophe inacceptable pour certaines petites villes. Mais cela ne s'arrête pas là. Car si les enfants de CP et CE1 seront effectivement 12 par classe (sous réserve de pousser les murs ou d'installer des préfabriqués, ou de mettre 2 groupes de 12 dans une même classe dans les écoles bondées comme à Saint-Denis), une fois qu'ils et elles arriveront en CE2 et pour le reste de leur scolarité il leur faudra s'habituer à des effectifs qui explosent. Terminé les seuils à 24 élèves max en Éducation Prioritaire, les enfants devront s'adapter. Économies toujours : pour faire accepter aux municipalités la baisse des dotations de l'État, le gouvernement leur laisse le choix des rythmes scolaires. Les 5 jours imposés sans concertation et avec si peu d'aides pour les collectivités locales pour le temps péri scolaire, c'est aux villes de décider. Alors sans surprise ce qui l'emporte à Saint-Denis par exemple

c'est le retour aux 4 jours. Que va-t-il se passer pour touTEs les animateurs et animatrices embauchés avec des contrats à temps partiels ? Ce qui est sûr c'est que les besoins biologiques des enfants ne pèsent rien dans ces choix.

Dans le second degré, collèges et lycées se voient également soumis à des mesures de suppressions des postes de titulaires et une augmentation prévisible des heures supplémentaires et de l'emploi de contractuelEs en CDD ou CDI, de droit privé. Un des moyens les plus inquiétants de supprimer des heures, c'est l'attaque contre les dispositifs d'accueil des enfants étrangers. Jusque-là ces enfants étaient orientés en fonction de leur âge vers des classes en collège ou lycée professionnel dans lesquelles ils bénéficiaient d'un an (seulement) pour apprendre le français et préparer l'intégration dans des classes dites banales. Le rectorat veut supprimer ces classes et ne conserver que 6 heures hebdomadaires de français, les élèves étant le reste du temps dispatchés dans des classes déjà pleines, pour suivre les cours alors qu'ils et elles ne comprennent ni ne parlent le français ! Sur Saint-Denis, où la plupart des collèges sont en éducation prioritaire, le rectorat supprime des classes et veut imposer le dépassement du nombre de 24 élèves par classe. Quant à la réforme du baccalauréat prévu uniquement pour les baccalauréat généraux et technologiques, elle vise à deux choses : d'abord diminuer le nombre d'heures d'enseignement (de 29 heures à 24 heures hebdomadaires) pour faire des économies de postes. Puis sous prétexte de simplification et de donner plus de liberté de choix aux élèves, en supprimant les filières actuelles à créer des parcours individualisés qui seront ingérables, à habituer les élèves à assumer la responsabilité de leur choix dans ce qui sera un parcours de plus en plus sélectif. En effet alors qu'aujourd'hui le Baccalauréat, n'importe lequel donne automatiquement accès aux études supérieures, et en particulier à l'université. Le couplage de la réforme du baccalauréat et de l'accès à l'université fermera le droit aux jeunes de s'inscrire dans la filière de leur choix, puisque pour s'inscrire dans une faculté, il faudra correspondre aux attendus de l'université. En fait avec ces dites réformes, dès leur entrée en seconde, il

ne s'agira plus pour les élèves d'acquérir une culture générale commune qui leur ouvre les portes de n'importe quelle université avec le droit de se tromper. Il s'agira à 15 ans, de se lancer dans des jeux de stratégie pour décider quelles disciplines travailler pour pouvoir ensuite avoir une chance d'intégrer l'université ou l'école supérieure de leur choix. Il ne s'agit plus d'apprendre pour comprendre le monde dans lequel nous vivons, mais d'apprendre à réussir, tout faire pour faire partie des premiers de cordées chers à Macron.

Inutile de dire que tout cela se fera au détriment des enfants des familles populaires, vivant dans des quartiers et des villes dans lesquels toutes les options ne leur seront pas proposées et dont les diplômes passés pour une large part en contrôle continu seront estampillés du sceau « made in banlieues » ! Quant aux jeunes des lycées professionnels (un tiers d'une classe d'âge), la religion du gouvernement à leur égard n'est pas encore faite. Il y a loin de ce que souhaite ce gouvernement comme les précédents, développer l'apprentissage, avec ce que veulent immédiatement les patrons, avoir de la main d'œuvre formée et exploitable immédiatement.

Autant dire que pour l'ensemble des salariéEs de l'éducation, en particulier en Seine-Saint-Denis, il y a un enjeu à construire une mobilisation, large, unie et déterminée pour faire reculer le gouvernement sur tous ces projets qui se révéleraient encore plus dangereux sur une situation déjà dégradée. C'est pour cela qu'une assemblée générale d'établissement a réuni des collègues issuEs d'une quarantaine d'établissements et de plusieurs écoles qui cherchent à organiser un mouvement de grève reconductible autour du 22 mars. En espérant surtout, que nous ne serons pas les seulEs.

Cathy Billard
Membre du
Bureau Exécutif
de l'Union
Locale CGT de
Saint-Denis/Île
Saint-Denis





Une élection primordiale en 2018 ! Dans la Fonction Publique...

Les organisations syndicales de la Fonction Publique sont maintenant informées de la prochaine date des élections professionnelles. Ce sera le **jeudi 6 Décembre 2018** pour un mandat de 4 ans... Les trois versants de la Fonction Publique sont concernés (État, Hospitalière et Territoriale).

A cette occasion, les employés et fonctionnaires seront appelés à élire leurs représentants syndicaux dans les instances de consultations paritaires que sont : le Comité Technique Paritaire (CTP) qui donne un avis sur l'organisation du travail... En fonction des résultats, chaque syndicat désignera les Personnels mandatés pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé des agents dans leur travail. La Commission Administrative Paritaire (CAP) qui traite des sujets relatifs aux carrières

individuelles. Et en nouveauté pour ces élections, les Commissions Consultatives Paritaires (CCP), qui rendront un avis préalable aux décisions relatives à la **situation individuelle des agents contractuels** (mobilité, discipline, temps partiel, formation... etc).

Le lancement de la campagne a bel et bien débuté dans les différents syndicats CGT. Des outils de campagne (affiches, flyers, méthodologie, etc...) sont d'ores et déjà disponibles et à la Fédération des Services Publics CGT et dans les structures comme l'Union Locale CGT de Saint-Denis/ Ile Saint-Denis, elles aussi impliquées, tout comme les militants loin de rester stoïques devant les nombreuses annonces des gouvernements qui remettent en cause la signification réelle d'un service public de qualité.

Les revendications de la CGT, l'ensemble des actions locales ou

autres initiatives aideront sans doute les agents à faire le bon choix, désigner des représentants CGT face aux employeurs non réceptifs et ainsi permettre à la **CGT de rester la première organisation syndicale de la fonction publique.**



Anouar Bakari
Membre du Bureau Exécutif de
l'Union Locale CGT Saint-Denis /
Île Saint-Denis



La bataille du rail ne fait que commencer !

1909 régime de retraite unifié des travailleurs du Rail, 1919 premier statut cheminot, 1937 création de la SNCF... Le service public du Fer a été dans le collimateur des libéraux depuis le début du 20^{ème} siècle... Mais la forte présence syndicale au sein des cheminots permettra l'unification de compagnie du Rail, la valorisation de leurs salariés et l'obtention de droit relatif aux obligations de service public jusqu'en 1990...

La « crise syndicale » au même titre que dans tout le salariat n'a pas permis aux cheminots de maintenir l'unité du Rail et le haut niveau de leurs droits ! 1997 création de Réseau Ferroviaire Français (RFF), dans les années suivantes mise en place de la décote permettant la retraite pleine à l'âge du régime général, 2014 quatrième paquet ferroviaire, 2016

éclatement de l'entreprise en un groupe de trois EPIC puis mise en place d'une CCN et enfin 2018 l'attaque ultime...

Mort du statut, fin de l'entreprise publique, transfert des cheminots vers la concurrence, ouverture accélérée à la concurrence, fermeture de ligne pour porter au final la disparition pure et simple du service public ferroviaire d'ici à 2030...

La CGT ne laissera pas faire le gouvernement du Roi Macron ! Elle porte une contre proposition, disponible en lignes, « Ensemble pour le fer » et luttera dès le 22 Mars prochain pour le maintien du service public ferroviaire SNCF et la réunification en son sein et sous statut de tous les cheminots !

Alors Public, privé, usagers et cheminots tous dans la rue le 22 Mars prochain !



Romuald Ternissien,
Secrétaire Général CGT
des cheminots de Saint Denis et
membre du Bureau Exécutif de
l'Union locale CGT de Saint-Denis/
Île Saint-Denis



fédération
des services
publics

la
cgt

JEUDI 22 MARS

ON Y VA TOUS ENSEMBLE !

Services publics, emplois, statut, salaires, retraite, instances représentatives du personnel, Macron veut tout passer à la moulinette libérale ! C'est la même logique que les ordonnances contre le droit du travail, et les attaques contre les cheminots. À cette stratégie du choc pour créer un état de sidération et neutraliser les résistances, la CGT oppose la volonté d'assumer pleinement l'affrontement en fédérant autour de l'intérêt commun des salariés et des populations.

Il l'avait annoncé dans son programme, les fonctionnaires et les services publics sont dans le viseur. Tout comme ses prédécesseurs, Macron, recycle tous les clichés pour nous dénigrer vis-à-vis de l'opinion publique : fonctionnaires fainéants, coûteux, archaïques...

Par contre, Macron-Philippe et Darmanin oublient de préciser que la politique qu'ils ont choisi de mener, sous couvert de prétendue modernité, consiste à livrer des missions de service public aux intérêts privés qui sont à la recherche de nouveaux marchés afin de faire encore et toujours plus de profit, au détriment de l'intérêt général !

Les exemples sont nombreux : les autoroutes, la poste, les télécommunications, le secteur de l'eau, du logement et de l'énergie sont là pour montrer à tous quel est l'avenir des missions et des agents de la fonction publique territoriale (Espaces verts, restauration scolaire, entretien...) si nous ne luttons pas. Aujourd'hui, avec les annonces d'« Action publique 2022 » c'est le démantèlement des acquis statutaires et des missions du service public territorial.

Pour arriver à leurs fins, les gouvernements successifs depuis 30 ans provoquent volontairement la dégradation généralisée des services et administrations publics :

1 – Attaque généralisée sur les revenus (traitement et salaire) :

- **gel du point d'indice** depuis 2010, les importantes mobilisations syndicales de 2016 auront permis le frémissement d'augmentation de 1,2 %.
- **augmentation de la CSG**, 20 à 80 euros en moins par mois sur la fiche de paie.
- **rétablissement du Jour de carence** pourtant abrogé en 2013 car injuste et inefficace.
- **individualisation de la rémunération** avec l'instauration de prime au mérite, pour récompenser la docilité de ceux qui mettraient en œuvre les politiques de casse du service public.
- **allongement des carrières et blocage des avancements.**

2- Dégradation accrue des conditions de travail :

- **suppressions de postes et/ou non remplacement des départs à la retraite** pour près de 70 000 postes dans la territoriale.
- **recours aux contractuels pour précariser et accélérer la casse du service public** : un recrutement à la seule volonté de l'élu et donc pas forcément pour des raisons objectives (nous agents territoriaux ne le savons que trop bien !)
- **plan de « départ volontaire »**. Traduction : des licenciements massifs, « Volontaires sous la menace » !
- **fusion des instances représentatives du personnel** : comités techniques et CHSCT comme dans le secteur privé, avec des droits et prérogatives amoindries.
- **le numérique** : pour le gouvernement il s'agit de **remplacer les agents de proximités et amplifier les déserts de service publics** dans les cités et les campagnes.

Tous ces points participent à la dégradation de l'offre de service public et servent de prétexte pour affirmer qu'ils ne fonctionnent pas. Ils justifient également la casse du statut du fonctionnaire l'accusant d'être le seul fautif dans la dégradation du service public.

FACE AUX MENSONGES DU GOUVERNEMENT, NOUS AFFIRMONS LA MODERNITÉ DU STATUT :

- **L'égalité** : fondement essentiel qui garantit l'égalité d'accès au service public et à la fonction publique pour le citoyen/usager ainsi que l'égalité de traitement entre les agents.
- **La responsabilité** : qui consiste à rendre des comptes à l'administration et à la collectivité tout en jouissant de ses droits de citoyens.
- **La liberté d'opinion**, de penser, de s'exprimer qui garantissent des pouvoirs d'interventions dans la conception et la mise en œuvre du service public.
- **L'indépendance du fonctionnaire** : mener à bien ses fonctions au service de l'intérêt général permettant de garantir aux usagers la neutralité et l'impartialité. Ces principes sont bafoués depuis des années par les gouvernements et les employeurs. Leur respect et leur application sont une réponse aux besoins sociaux des populations.

Vie des sections syndicales et syndicats

Le boycott de la CGT Plaine Commune



En février 2018, la CGT a décidé un boycott des Comités Technique Paritaires, CHSCT et des réunions avec les directions car nous avons le sentiment de siéger pour rien. Notre avis n'est pas entendu et nous ne sommes pas en mesure de faire évoluer les pratiques.

Nous constatons que la « sauvegarde » de nos territoires repose de plus en plus sur les agents, quitte à sacrifier leur bien-être au travail ou de dénaturer leurs métiers. C'est d'autant plus injuste que Plaine Commune n'hésite pas à brandir le spectre du passage au privé alors même que politiquement, **l'employeur a fait le choix de confier la propreté du centre-ville de Saint-Denis** par exemple.

La CGT veille aux conditions de travail des salariés. Nous constatons la différence entre le discours annoncé de Plaine Commune sur le respect des agents et la réalité de « terrain ». Notre syndicat a relevé un management répréhensible et inapproprié sur certaines UT ou Direction ce qui est intolérable pour la CGT. **On ne dirige pas le personnel par la menace et la sanction et en distribuant des bons points aux « copains ».**

La CGT dénonce l'absence de concertation autour des nouveaux

horaires de travail de la propreté de Saint-Denis et des médiathèques. **Nous dénonçons aussi l'attitude inappropriée de la direction de la lecture publique pendant le rassemblement des agents grévistes le 6 février 2018.**

Notre régime indemnitaire n'a pas évolué depuis 2009 et nos rémunérations sont gelées. **Nous souhaitons l'ouverture des négociations sur le RIFSEEP** afin de permettre la reconnaissance des suggestions particulières, de l'expertise et des compétences, tout en conservant l'esprit du régime indemnitaire actuel. Nous restons opposé à toute rémunération liée au mérite et à l'assiduité. Nous demandons l'ouverture d'une négociation pour que les non-titulaires bénéficient du même déroulement de carrière que les titulaires.

Astreintes techniques et hivernales :

- Depuis novembre, certaines UT retirent un jour de congés aux agents qui ont travaillé de nuit, notamment pour le déneigement. Ces agents doivent « payer », avec un jour de congés payés l'obligation d'un temps de repos minimum de 11h30 entre la fin de leur service et la reprise du travail. Ce fonctionnement est en dehors de tout cadre légal et nous demandons que les jours retirés indûment soient rendus.

- La CGT demande l'application des textes au sujet de la prise en compte des interventions résolues par téléphone et qui ne nécessitent pas de déplacement

Enfin nous demandons toujours que

- Les agents reçus à un concours ou un examen professionnel puissent évoluer à Plaine Commune.

- Les agents en attente de reclassement voient leur situation traitée dans des délais plus courts

sans avoir à postuler comme les nouveaux agents.

Suite à notre débrayage du 6 février, le Président de Plaine Commune a reçu l'ensemble des organisations syndicales le vendredi 2 mars. L'employeur nous a dit qu'il aller :

- Ouvrir les négociations sur le régime indemnitaire (RIFSEEP). Les élus affirment que le mérite et l'assiduité ne feront pas partis des critères pour l'attribution des primes à moins que l'Etat ne l'impose à travers la future contractualisation obligatoire ;
- Continuer à sensibiliser l'encadrement à la culture du dialogue social
- Proposer un rendez-vous sur les astreintes et les règles particulières à certaines UT
- Mettre en place un groupe de travail sur la souffrance au travail (pénibilité...)
- Revenir sur les questions posées par les syndicats concernant les horaires de la propreté de Saint-Denis et des médiathèques ;
- Agir pour améliorer la sécurité des agents dans le contexte d'augmentation des tensions.

Le Président a expliqué que la privatisation de la propreté du centre-ville de Saint-Denis est une opération provisoire, précise et limitée dans le temps.

Le Président a été attentif à notre description du quotidien dans les médiathèques. Il ne cautionne pas la pratique courante de laisser les enfants toute la journée en remplacement d'un autre mode de garde.

La CGT a demandé que la journée de carence ne soit pas appliquée à Plaine Commune mais le Président a confirmé qu'elle serait mise en place à compter du 1^{er} avril.

La CGT de Plaine Commune décidera lors de son congrès des 20 et 21 mars des suites à donner aux propositions de l'employeur. Dans l'intervalle, nous souhaitons vous informer des raisons qui ont motivé notre boycott et de ce qui s'est dit lors du rendez-vous avec le Président. Nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur ces sujets ou d'autres. Cela nous intéresse.



Le Bureau du Syndicat Général des Personnels de Plaine Commune

➤ Le jeudi 22 mars, retrouvons-nous toutes et tous à Bercy à 14 heures, un départ groupé en car est prévu à l'Union Locale CGT à 12h30 au 9/11 rue Genin - 93200 Saint-Denis.

➤ **Formation générale de niveau 1**

- du 11 au 15 juin 2018
- du 12 au 16 novembre 2018

Les stagiaires devront avoir fait leur FANS avant la formation générale de niveau 1

➤ **Les matinées d'études sur les ordonnances de 09h00 à 12h30**

- le vendredi 23 mars 2018
- le vendredi 13 avril 2018



Les Permanences Juridiques à l'Union Locale CGT de Saint-Denis



Nos permanences juridiques sont assurées deux fois par semaine soit par un conseiller des salariés le mardi de 14h00 à 17h30 soit par un avocat le mercredi de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous.



Indecosa CGT de l'Union Locale CGT de Saint-Denis



Les permanences Indecosa CGT ont lieu tous les 1^{er} jeudis du mois à la bourse du travail entre 9h00 à 11h30 sur rendez-vous. L'équipe militante d'Indecosa CGT est à votre disposition.